



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

Date 6 mars 2014

Auteur Jean-Pierre HUGUES Référence LFP.PV.CA.2014.03.06

Réunion du 6 mars 2014

Président Frédéric THIRIEZ

Présents MM. Jean-Michel AULAS, Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Raymond DOMENECH, Jean-François FORTIN, Vincent LABRUNE, Damien LEDENTU, Jean-Raymond LEGRAND, Jean-Pierre LOUVEL, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Didier QUILLOT, Pierre REPELLINI, Patrick RAZUREL, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER, Frédéric de SAINT-SERNIN, Michel SEYDOUX.

Excusés MM. Jean-Pierre DENIS (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR), Loïc FERY, (représenté par Vincent LABRUNE), Sylvain KASTENDEUCH (représenté par Philippe PIAT), Jean VERBEKE (représenté par Frédéric THIRIEZ).

Assistent MM. Philippe DIALLO, Jean-Pierre HUGUES
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Sylvain CHAPUIS, Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER.
MM. Emmanuel DURAND, Philippe FEVRIER, Gauthier MARTIN.
Mlle Julie HEBERT.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte les procès-verbaux :

- du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013,
- et du Bureau du 20 janvier 2014.

En ce qui concerne le procès-verbal du Conseil d'Administration téléphonique du 23 janvier 2014,

le Président, après un large échange de vues, procède au recueil des voix,

le procès-verbal est adopté par 17 voix « pour », 6 voix « contre » et 2« abstentions ».

2. Lancement des appels à candidatures Ligue 1 et Ligue 2

2.1. Approbation du règlement d'Appel à Candidatures Ligue 1 pour les Saisons 2016-17 à 2019-2020

Le Conseil,

à l'issue de l'introduction générale du sujet par Frédéric Thiriez, qui rappelle l'importance stratégique de l'Appel à Candidatures Ligue 1 pour le football professionnel français et la nécessité de le lancer dès aujourd'hui,

prend connaissance de la présentation de l'Appel à Candidatures Ligue 1 et notamment des points portant sur :

- Les Lots,
- La procédure,
- Le principe d'un Prix de Réserve global.

et, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'approuver l'Appel à Candidatures Ligue 1 dans les termes qui lui ont été présentés, toutes les dispositions qu'il contient et opérations qu'il prévoit et de procéder au lancement de l'Appel à Candidatures Ligue 1 conformément aux dispositions du règlement de l'Appel à Candidatures Ligue 1.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

2.2. Approbation du règlement d'Appel à Candidatures Ligue 2 pour les Saisons 2016-17 à 2019-2020

Le Conseil,

à l'issue de l'introduction générale du sujet par Frédéric Thiriez, qui insiste sur l'opportunité de lancer l'Appel à Candidatures Ligue 2 parallèlement à l'Appel à Candidatures Ligue 1, les contrats actuels avec les diffuseurs sur ces deux compétitions arrivant à échéance à la même date,

prend connaissance de la présentation de l'Appel à Candidatures Ligue 2 et notamment des points portant sur :

- Les Lots,
- La procédure,
- Le principe d'un Prix de Réserve global.

et, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'approuver l'Appel à Candidatures Ligue 2 dans les termes qui lui ont été présentés, toutes les dispositions qu'il contient et opérations qu'il prévoit et de procéder au lancement de l'Appel à Candidatures Ligue 2 conformément aux dispositions du règlement de l'Appel à Candidatures Ligue 2.

2.3. Pouvoirs conférés au Président dans le cadre des Appels à Candidatures Ligue 1 et Ligue 2

Le Conseil,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité de conférer au Président tous pouvoirs à l'effet de gérer le déroulement de ces Appels à Candidatures dans tous leurs aspects, et dans ce cadre, prendre toutes décisions et faire tout le nécessaire pour le bon déroulement des Appels à Candidatures, en ce y compris, sans que cette liste soit limitative :

- Fixer les Prix de Réserve et procéder à leur dépôt auprès d'un huissier,
- Résoudre toute difficulté liée au contenu des Appels à Candidatures,
- Apporter tout complément d'information aux Appels à Candidatures dans le respect des principes régissant la procédure,
- Tenir des séances de présentation,
- Procéder à l'analyse et l'évaluation des Offres et fixer le coefficient qualitatif correspondant,
- Ouvrir les Prix de Réserve,
- Prononcer les attributions et prendre toute décision en fonction des résultats.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

Les décisions relatives aux attributions finales dans le cadre de l'Appel à Candidatures Ligue 1 et de l'Appel à Candidatures Ligue 2 seront ratifiées par le Conseil d'administration de la LFP pour revêtir un caractère définitif.

Dans l'exercice de ses attributions, le Président sera assisté par un Comité de Pilotage et pourra également se faire assister par toute personne de son choix y compris les services compétents de la LFP, tout conseil ou expert de son choix.

2.4. Comité de Pilotage

Le Conseil,

après en avoir délibéré,

décide que les membres du Comité de Pilotage, assistant le Président dans le cadre de ses attributions au titre d'une part de l'Appel à Candidatures Ligue 1 et d'autre part de l'Appel à Candidatures Ligue 2 sont les suivants :

- M. Jean-Pierre LOUVEL,
- M. Jean-Michel AULAS,
- M. Michel SEYDOUX,
- M. Frédéric de SAINT-SERNIN,
- M. Bernard CAIAZZO,
- M. Jean-François FORTIN,
- M. Jean-Louis TRIAUD,
- M. Didier QUILLOT,
- M. Patrick RAZUREL.

2.5. Déclaration d'indépendance

Le Conseil,

est informé que les membres du Conseil d'administration devront signer une déclaration d'indépendance pour toute réunion relative à l'Appel à Candidatures Ligue 1 et/ou à l'Appel à Candidatures Ligue 2 postérieurement au lancement de ceux-ci.

3. Licence club

Le Conseil,

faisant suite à sa délibération du 19 décembre 2013,

adopte le nouveau règlement de la Licence Club pour la saison 2014/2015 (Cf PJ) et prend note des aménagements apportés au Guide Méthodologique (Cf PJ) pour prendre en compte,



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

de façon lisible pour les clubs, la jurisprudence de la Commission de gestion de la Licence Club sur la saison 2013/2014,

prend connaissance des éléments statistiques fournis par les services de la LFP sur la mise en œuvre de la Licence Club en 2013/2014 (Cf PJ) et demande que la réflexion soit poursuivie pour apporter plus de précisions sur la typologie des clubs selon la division ou la zone géographique dans laquelle ils évoluent,

est informé des démarches en cours auprès de trois bureaux de contrôle pour s'assurer des réponses fournies sur les critères les plus sensibles,

pour des raisons de simplification et d'efficacité, procède à la fusion de la Task Force Licence Club et de la Commission de Gestion Licence Club pour créer une seule Commission de la Licence Club,

adopte la composition de cette Commission tel que définie ci-dessous :

- M. Bruno BELGODERE (UCPF)
- M. Thomas CAYOL (FFF)
- M. Raymond CHAPELON (Comité stratégique stades)
- M. Thibaut DAGORNE (UAF)
- M. Alain DEVESELEER (FC Girondins de Bordeaux)
- M. Alain DHEE
- M. Cédric DUFOIX (Olympique de Marseille)
- M. Nicolas HOLVECK (AS Nancy Lorraine)
- M. Sylvain KASTENDEUCH (UAF)
- M. Kabour MOKKEDEL (SM Caen)
- M. Vincent PONSOT (Olympique Lyonnais)

4. Nouveau guide de vidéo protection : réforme de l'article 122 pour application saison 2015/2016

Le Conseil,

prend connaissance des travaux menés par la Commission Infrastructures et Règlementation du Comité Stratégique Stades sur le contrôle des dispositifs de vidéoprotection des stades de Ligue 1 et de Ligue 2,

adopte la modification de l'article 122 du règlement administratif de la LFP (Cf.PJ) et prend connaissance du nouveau guide de vidéoprotection ainsi que la grille d'évaluation qui l'accompagne qui seront mis en œuvre dès la saison prochaine,

dans l'intervalle, fait sienne la proposition du Comité stratégique stades de laisser l'EA Guingamp terminer la saison dans Stade du Roudourou avec le système de vidéoprotection en place avant une mise en conformité de ce dernier pour le début de la saison 2014/2015.



Procès-verbal

du Conseil d'Administration du 6 mars 2014

5. Composition des commissions

Le Conseil,

prend note de la démission de Pierre REPELLINI de la Commission des compétitions et de son remplacement par Gérard LAURENT.

Le Président
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES